



Publié le 16/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0Date de la convocation : 4 décembre
2024**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET**ABSENT :** /**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°149****Rapporteur :** Jean-Romuald MINEREAU**OBJET : SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE JOLIOT CURIE
POUR L'ACHAT DE FILMS OCCULTANTS**

Le conseil municipal est informé que les enseignants de l'école Joliot Curie avaient émis le souhait que **soient installés des films occultants dans les classes 2,3,4, 5 et 6 ainsi que dans le bureau de la directrice, la salle des maîtres et sur les fenêtres de l'ancienne BCD afin de protéger les locaux du soleil.**

Après avoir reçu l'accord de la collectivité, **la directrice de l'école Joliot Curie a acheté ces films occultants.** La coopérative de l'école de l'école a donc avancé la somme de 159,51 € qu'il convient de rembourser.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 159,51€ à la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 11 428,49€.

Considérant les factures relatives à l'achat de films occultants présentées à la collectivité par la coopérative de l'école Joliot Curie,
Considérant que cet achat était prévu au budget 2024 des affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 159,51€ à la coopérative de l'école Joliot Curie afin de rembourser l'achat de films occultants ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 16 DEC. 2024

